

L'aura d'un printemps... tant espéré ?



Après Thumaide, Estinnes-au-Val et une série de réunions dans le Pays de Charleroi (une est encore prévue ce lundi), le Tournaisis, en ce jour de Sainte-Catherine synonyme pour beaucoup d'amateurs d'accouplements porteurs d'espoirs, a tenu son assemblée préliminaire, un colloque prévalant par son ambiance feutrée et respectueuse, par une écoute réceptive à toute argumentation développée pour le bien des amateurs.

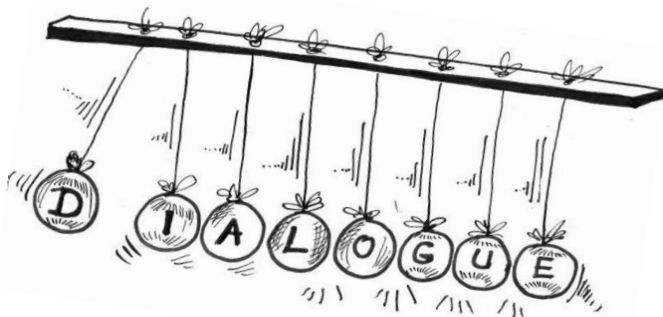
Tradition oblige de nouveau ! « Coulon Futé » a continué ses pérégrinations en Hainaut occidental pour répondre à son objectif rédactionnel de suivre les différentes assemblées préliminaires officielles préparant un « menu de dégustation ailée » qui toutefois ne pourra être « apprécié » que dans quelques mois.

Ces colloques, de réels moments de démocratie colombophile souhaités par les premiers mandataires de l'entité provinciale hennuyère, engagé *in fine*, lors des travaux menés, les colonies dans un carcan sportif statutairement immuable pendant la saison à venir. C'est dire leur nécessité, leur importance, les plausibles moments de tension et de stress vécus, les enjeux sportifs ou autres véhiculés pour répondre aux intérêts des amateurs, les principaux intéressés dans l'aventure. Du moins en principe !

Une crainte vite levée !

Quelle tournure prendrait la réunion des présidents tournaisiens à une semaine de l'épilogue final que constitue l'assemblée de l'EPR Brabant wallon-Hainaut qui officialisera d'un point de vue statutaire toutes les décisions prises en amont au cœur des différentes régions, apportera des solutions aux éventuelles questions laissées en suspens ? Cette pensée titillait maints esprits suite aux péripéties rencontrées dans certaines contrées du Hainaut notamment

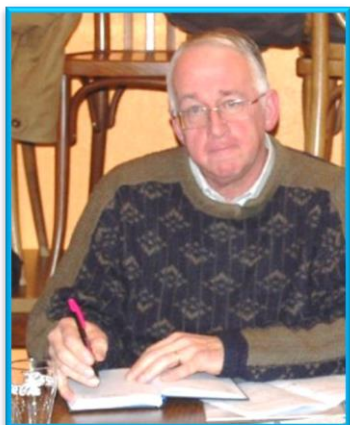
(voir **Potins** : « [Allo Docteur... c'est vraiment grave ?](#) »).



Très rapidement, les représentants présents de la rédaction étaient persuadés que cette assemblée serait d'un acabit différent et ce pour diverses raisons.

La discrétion de l'assemblée en premier lieu ! Douze personnes, répondant à l'invitation lancée, étaient accueillies par **Christian Goulem**, le seul membre présent de l'instance EPROise en exercice. Les sociétés de Froidmont et d'Esplechin n'étaient pas représentées.

Par la présence de « Coulon Futé » rapportant par déontologie les faits et propos tenus avec la



plus grande fidélité possible, les superstitieux se rassuraient derechef de ne pas devoir participer, à leur insu, à un remake de la pièce de théâtre « *treize à table* ». Ce nombre treize, à lui seul, illustre les effets de l'évolution ailée dans le Tournaisis de par la rationalisation effective toujours en cours. Il incita d'ailleurs **Christian Goulem** à évoquer le temps, pas aussi éloigné qu'on pourrait le penser, où il était important de ne pas arriver en retard sous peine de suivre les débats dans l'escalier menant à la salle.

Une représentation équilibrée ensuite ! Dans l'ensemble, les sociétés étaient représentées de manière similaire, ce qui contribuait, qu'on le veuille ou non, à instaurer une réelle harmonie dans les débats, permettait des dialogues dans un calme respectueux, accepté et recherché tacitement par tous les présidents (l'absence de bar dans la salle y contribuait), ne créait aucun déséquilibre au niveau des temps de parole, ne provoquait aucun échange soutenu alimentant une quelconque controverse... ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé.

Le fil conducteur des débats enfin ! Rompu à l'exercice, **Christian Goulem** avait pris pour option d'initier la séance en faisant débattre l'assemblée en tout premier lieu d'un sujet qui, selon les rumeurs, ne pouvait que rallier l'unanimité sans le moindre ombrage. Ce qui fut le cas et donna par la même occasion le ton du consensus au colloque académique. Le meneur du débat se signala entre autres par son souci de laisser parler l'assemblée en veillant à tenir la directive des échanges, à inviter chaque société à se prononcer sur le sujet traité, à parfois recadrer au cœur des échanges par des expressions du genre « *il est grand temps de faire plaisir aux amateurs* », « *il faut s'arranger car on est condamné à ça* »,... qui finalement firent mouche car les participants, malgré des positions initiales bien arrêtées, ont témoigné



d'une souplesse d'esprit pour prendre en considération les propositions émises, les analyser avant d'arrêter une décision collégiale, argumentée et partagée.

Une procédure non coutumière !

Après l'appel nominatif des sociétés, la confirmation des reconductions des ententes 2016 pour l'exercice à venir, le rappel des modes de lâchers de la saison écoulée, **Christian Goulem** attaqua l'ordre du jour des plus restreints.

Le petit demi-fond d'abord ! Sachant, de par les procès-verbaux de sociétés remontés au secrétariat provincial, que le lâcher unique en petit demi-fond sur les Toury programmés serait reconduit à l'unanimité dans le Tournaisis, ce qui fut effectivement le cas, le vice-président national livra à l'auditoire les différentes propositions évoquées lors d'autres assemblées préliminaires et notamment celle avancée par le mandataire **Pierre Titart** à Thumaide concernant un lâcher « transparisien » envisageable au niveau de la Wallonie picarde. Il rappela derechef les « frontières » de cette entité proposée pour s'assurer que chaque participant ait une vue correcte du territoire repris sous cette appellation avant d'annoncer que la proposition faite n'avait pas débouché sur un consensus faute d'acceptation athise. « *Si cette idée, questionna-t-il, se trouvait réactivée lors de la prochaine assemblée générale, quelle serait votre position ?* ». Il s'en suivit une discussion structurée où différents arguments étaient avancés. **Jean-Paul Batteur**, d'Estaimbourg, au nom de la société de Néchin, approuva ce mode de lâcher garantissant un écolage pour les nationaux, souligna l'inversion de la masse qui se produirait dans ce cas de figure. Si Antoing, Dottignies, Kain avec des réserves au niveau des jeunes, Taintignies et Tournai se montraient réceptifs à la proposition, Laplaigne par l'intermédiaire de **Jean-Jacques Mahieu**, émettait des doutes plus marqués. La proposition qui s'en suivit d'effectuer un lâcher séparé pour les pigeonceaux dans ce cas de figure évoqué et analysé fut rapidement oubliée car des erreurs pourraient être commises sur le lieu de lâcher. Quid par exemple des vieilles femelles engagées dans les paniers des jeunes pigeons ? Finalement, au terme des échanges d'idées, **Christian Goulem** est mandaté pour accepter le lâcher Wallonie picarde si, lors des deux premiers Toury pour jeunes, la relève ailée est libérée séparément pour permettre à cette dernière de jeter les bases de son apprentissage du sens d'orientation.



Jean-Claude Mahieu, de Barry, au nom de la société de Tournai, intervint au terme de la décision prise. « *Dans le cadre de la procédure actuelle faisant remonter les avis de la base, fit-il remarquer, il est difficile de forger une vision commune. Sur cinquante sociétés consultées, on risque d'obtenir cinquante avis différents. Il serait souhaitable, au départ de la réflexion à mener, de recevoir des propositions dirigistes de la part de l'EPR.* ». **Christian Goulem** répondit en signalant deux éléments à l'assemblée à savoir, d'une part, qu'il est toujours plus facile d'imposer que de demander l'avis et, d'autre part, que la colombophilie doit se résigner à composer avec le fait que les colonies ne se trouvent pas sur un même pied compétitif de par leurs implantations géographiques respectives...



La vitesse ensuite ! Reconduire les deux lâchers 2016, introniser un lâcher unique ou arrêter une situation intermédiaire inédite, telles étaient les trois possibilités offertes sur les courtes distances au Tournaisis qui, d'un strict point de vue géographique, est davantage implanté en

largeur qu'en profondeur de par les « *frontières naturelles* » que sont, d'une part, « *L'Hexagone* » et, d'autre part, la Flandre occidentale.

Lors d'un premier tour de table, « *Les VII* », par l'intermédiaire de **Jean-Claude Mahieu**, annonçaient vouloir rester dans la même configuration. **Jean-Paul Batteur**, de son côté, faisait remarquer deux choses. En premier lieu, que les contingents 2016 de son groupement (Dottignies-Néchin) furent souvent lâchés dix minutes avant ceux de Tournai (« **Coulon Futé** » : *en réalité, Tournai et « Les VII » composaient un seul et même lâcher convoyant davantage de pigeons que Dottignies-Néchin*). Ensuite que les pointeurs tournaisiens libérés plus tard devançaient généralement ceux de son entente, ce qui constituait à ses yeux un fait incompréhensible car la qualité de pigeon dans son entente ne peut pas être mise en cause puisque, lors du lâcher unique de petit demi-fond, semblable situation, toujours selon ses propos, ne se produisait pas. **Christian Goulem** lui fit remarquer qu'il avait, à sa demande, fait intervertir l'ordre des lâchers à diverses reprises et que des constatations similaires furent à nouveau d'actualité, embraya sur la demande formulée par la fédération française sur son site souhaitant trouver des explications rationnelles aux « *bizarries* » constatées dans des déroulements de concours. Tous les membres de l'assemblée insistaient en outre sur le fait que, lors des attentes de retours de compétition, les passages de pigeons s'avéraient de plus en plus rares.

Avec l'assentiment de **Roland Obsomer**, représentant Molenbaix, **Jean-Claude Mahieu** et **Michel Lecocq, d'Obigies**, président de Kain, demandèrent à **Jean-Paul Batteur** et à **Jacques Prevost**, de Dottignies, si leurs sociétés respectives se limiteraient en 2017 aux mêmes incursions en territoire flamand qu'en 2016. La réponse immédiate, commune et affirmative des deux présidents de l'extrême ouest du Tournais scella dans un premier temps le dossier des lâcher 2017 dans les deux spécificités. Le Tournais comptera toujours deux heures d'ouverture des paniers en

vitesse : Dottignies-Néchin d'une part, Tournai-Kain-Entente des VII d'autre part.



A ce stade de la réunion, **Christian Goulem** dévoila un projet d'itinéraire sur les courtes distances, annonça la disparition de Peronne, source de pertes l'an dernier en terre athoise, au profit en principe de Caudry (« **Coulon Futé** » : *localité sise entre Cambrai et Saint-Quentin*) dont l'implantation géographique,

davantage surélevée, permettrait de résoudre les nuisances dues aux brumes souvent rencontrées par le passé à Peronne.

La présence, toutefois non garantie à ce jour, de huit Ecoeu, une étape au kilométrage de vol plus important, encouragea **Jean-Paul Batteur**, optant délibérément pour la recherche de solutions par le dialogue sans en arriver à des confrontations, à demander s'il était envisageable de procéder à un lâcher unique sur la commune du Val-d'Oise en Ile-de-France. Après des doutes émis par quelques présidents, un consensus se dessina pendant que

Christian Goulem répétait « *qu'il est grand temps de faire plaisir aux amateurs* », « *qu'il faut s'arranger car on est condamné à ça* »... Au terme d'échanges des plus



courtois, les deux premiers Ecoeu (29/04, 20/05), programmés au cœur de la campagne des vieux et des juniors, seront l'objet d'un lâcher unique. Quatre (15/07, 22/07, 05/08, 19/08) des six proposés à la relève ailée relèveront également du même mode d'ouverture des paniers, les deux autres, les deux

premiers en réalité (03/06 et 01/07) proposés

aux jeunes, respecteront les deux lâchers opérationnels sur les

autres étapes pour contribuer à l'écolage. Cet accord, avec l'assentiment de tous, deviendra caduc en cas de non reprise d'Ecoeu à l'itinéraire final.

Epilogue ! Au terme de la séance académique, **Christian Goulem** invita les présidents à signaler les lâchers hollandais effectués en 2017 dans nos contrées en prenant soin de noter le lieu, le jour, le numéro de plaque du véhicule car la volonté de la Région wallonne de par le Ministère compétent est de faire respecter la réglementation en cours par la police de l'environnement notamment.

Fut encore appréciée par l'assemblée la décision prise l'an dernier d'avoir reconverti un Toury rentrant par route en une vitesse car l'amateur, aux dires des participants, « *a payé* » pour faire voler ses pigeons, une demande de réitérer semblable décision à l'avenir fut évoquée avec une certaine insistance.

Recentrant une dernière fois le débat sur le petit demi-fond, **Jean-Paul Batteur** demanda s'il était possible d'envisager un concours général sur Toury. **Damien Baert**, président de Taintignies, appuya la requête car, à ses yeux, cela permettrait en réalité de fermer les groupements et de bloquer par la même occasion les amateurs pouvant jouer en plusieurs endroits différents, ce qui n'est pas correct dans l'optique des championnats nationaux ou autres. Les frais supplémentaires occasionnés, un problème de classification, le « *non déterminé* » du devant appuyé par Dottignies ont eu raison de la demande. Tout le monde était cependant conscient que cette éventualité deviendra un jour réalité, mais que les esprits ne sont pas encore prêts.



La séance fut levée avec le sentiment partagé par tous d'avoir construit dans le respect mutuel et surtout dans l'intérêt de l'amateur lambda avant tout.

Assemblée préliminaire de Tournai vendredi 25 novembre 2016

